

Conseil Communautaire du 10 octobre 2024 Salle Bernadou à Villemur sur Tarn

Extrait du registre des délibérations

REÇU EN PREFECTURE le 28/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20241010-2024_085-DE

Délibération 2024-085

Marchés publics - Accord cadre de travaux de voirie, réseaux et divers -Modification du contrat

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 octobre 2024.

Participants

755	
Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel M. Jean-Michel MICHELOT a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à Mme DUQUENOY Aurore

Conseillers excusés

Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

Conseillers absents

M. HAMDANI Aäli Mme LAVAL Carole M. MAUREL Cédric Mme RIVIERE Christel M. ROUX Didier M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31

Membres présents - 21 Pouvoirs - 03

Membres absents – 07

RECUEN PREFECTURE

1e 28/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20241010-2024_085-DE

Exposé

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du marché de travaux de voirie, réseaux et divers, le contrat doit être modifié pour faire face à des besoins supplémentaires. Le montant maximum de commandes est augmenté de 15 %, passant ainsi de 700 000 € HT à 805 000 € HT.

Monsieur le Président présente l'avenant au contrat et demande à l'assemblée de l'autoriser à le signer.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- → D'approuver l'avenant présenté
- → **D'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant
- → **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- → De Préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 24 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance, Mme. Florence DELTORT

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 2 8 OCT, 2024